

**MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° : 2023-11-011

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Laetitia TISSEYRE, Virginie SPITZ, Angélique FOUSTER, Bernard PIROF, Sandrine PIROF

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à Mme Virginie SPITZ  
Mme Agnès DELCOR donne procuration à M. Christian PALLARES  
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Brice BOUVIER  
M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Virginie SPITZ a été élue secrétaire de séance.

**La Poste Agence Postale (LPAC)  
Renouvellement et modification de la convention du 10/04/2006**

M. le Maire informe les élus que la convention avec La Poste pour l'organisation de l'Agence Postale Communale arrive à échéance le 10 avril 2024.

A cet effet La Poste propose de modifier la convention initiale du 10 avril 2006 pour être en adéquation avec les nouveaux services qui seront proposés aux administrés tels que :

- La vente de nouveaux produits et services postaux.
- L'accès à certains services liés à une clientèle sénior.
- Les abonnements téléphoniques.
- Les téléphones mobiles.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la nouvelle convention et demander une durée de 9 ans.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la nouvelle convention liant la commune d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades à La Poste Agence Communale (LPAC).

**DIT** que la durée de la nouvelle convention sera conclue pour 9 ans à compter de sa signature.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette opération et à son suivi.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20231116-202311011-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023